

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) ET DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DELIMITÉ DES
ABORDS (PDA)**

**POUR UNE DUREE DE 35 JOURS CONSECUTIFS
SOIT DU 15 JUILLET A 9H AU 18 AOUT 2025 A 17H**

Le Commissaire enquêteur :

Monsieur GROJEAN Xavier, exerçant la profession d'expert-comptable – consultant en Agriculture a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Les pièces du dossier de modification du PLU de la commune de Saint Michel de Lanès et la modification du périmètre délimité des abords ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint Michel de Lanès les : lundi de 14h à 18 h, mardi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 18h du 15 juillet au 18 août 2025. Le dossier est également consultable et téléchargeable sous format numérique sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/stmicheldelanes/>

Monsieur GROJEAN Xavier tiendra ses permanences à la Mairie de Saint Michel de Lanès les jours et heures suivants :

- **Mardi 15 juillet de 9 H à 12 H**
- **Vendredi 1^{er} août de 14 H à 17 H**
- **Lundi 18 août de 14 H à 17 H**

Consultation du dossier :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser au Commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Saint Michel de Lanès – 2 place de la Mairie – 11410 SAINT MICHEL DE LANES

Le responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées est Monsieur LEGUEVAQUES Thierry, Maire de la commune de Saint Michel de Lanès.

A l'issue de l'enquête publique :

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie le lundi de 14h à 18 h, mardi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 18h et consultable sur le site internet :

<https://www.democratie-active.fr/stmicheldelanes/>

Une copie de ce rapport sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Aude et Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.